



10 décembre – Journée des droits de l'homme

07.10.2025

Chaque année, à l'occasion de la Journée des droits de l'homme, la Communauté de travail des Églises chrétiennes en Suisse (CTEC.CH) propose aux Églises une réflexion et des éléments liturgiques. Pour le 10 décembre 2025, l'accent sera mis sur une partie de l'article 11 de la Déclaration universelle des droits de l'homme, élaborée par l'Église évangélique réformée de Suisse (EERS).



La dignité est inhérente à tous les êtres humains. Elle ne s'acquiert, ne se mérite ni ne se gagne. Chaque femme, chaque homme, chaque enfant et chaque personne âgée possède et conserve sa dignité tout au long de sa vie.

L'article 11 de la Déclaration universelle des droits de l'homme formule une protection qui devient décisive là où l'arbitraire, la stigmatisation et la violence menacent de porter atteinte à la dignité humaine. La présomption d'innocence est un fondement de l'État de droit – et en même temps un défi spirituel. Quiconque juge les autres porte gravement atteinte à leur dignité. La Bible appelle à la retenue : «Ne vous vengez pas vous-mêmes [...] C'est à moi qu'appartient la vengeance» (Romains 12:19).

Les communautés chrétiennes ne sont pas des tribunaux. Mais elles sont appelées à témoigner de la justice, tant par leurs paroles que par leur attitude envers les accusés et les personnes concernées.

Le document de réflexion invite à réfléchir et à prier ensemble sur le droit, la grâce et le jugement juste de Dieu.

La Journée internationale des droits de l'homme

Depuis 1950, la Journée des droits de l'homme est célébrée chaque année le 10 décembre. C'est en effet à cette date qu'a été proclamée la Déclaration universelle des droits de l'homme, en 1948.

Alors que les trois Églises nationales suisses ont publié chacune une déclaration commune à l'occasion de la Journée des droits de l'homme au cours des vingt dernières années, cette tâche a été confiée à la CTEC.CH à la fin de l'année 2021.

L'objectif est d'élargir la portée œcuménique des textes.

Depuis lors, la CTEC.CH publie chaque année une impulsion pour les Églises et les communautés. Celle-ci contient des réflexions personnelles ainsi que des suggestions d'éléments liturgiques – tels que des textes bibliques, des prières et des chants – pouvant être utilisés lors de services religieux, de prières ou d'événements éducatifs.

En 2023, par exemple, l'article 1 de la Déclaration universelle des droits de l'homme était au centre de l'attention : « Tous les êtres humains naissent libres et égaux en dignité et en droits. » Cette impulsion a été élaborée par l'Église néo-apostolique, dont les communautés ont été invitées à l'intégrer dans leur travail.

L'Église néo-apostolique dans l'œcuménisme

Dans le cadre de l'œcuménisme, l'Église néo-apostolique entretient de nombreux contacts avec d'autres communautés chrétiennes.

- En Suisse, elle est membre de la CTEC.CH.
- En Autriche, elle fait partie du Conseil œcuménique de la jeunesse et est membre invité du Conseil œcuménique des Églises (COE).
- Elle compte en outre de nombreuses adhésions (en tant que membre invité) au niveau régional et local.

Informations complémentaires

Les documents complets peuvent être téléchargés directement sur le site web de la CTEC.ch.